

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : M. Vincent HUET, Mmes Frédérique GRANDIN, Catherine GUITTET, Emma VÉRON, MM. Clarisse LEJARD, Fabien CONILLEAU, Mme Laure VAIDIE, MM. Joseph CHENNI, Michel BERNARD, Mme Isabelle CHIARAMONTI-MONNET, M. Laurent BOUTTEVIN.

Démissionnaires à compter de la délibération n°2 : MM. Michel BERNARD et Laurent BOUTTEVIN.

Etaient absents excusés : Mme Valérie DABOUINEAU (procuration C. LEJARD), MM. Tony LÉVÈQUE (procuration C. GUITTET), Frédéric LUISETTI (procuration F. CONILLEAU), Mmes Gwénaëlle FROISSARD (procuration L. VAIDIE), Anaïs FOUSSIER (procuration F. GRANDIN), Christelle GEFFRAY (procuration I. CHIARAMONTI-MONNET).

Secrétaire de séance : Mme Emma VÉRON.

D270519-01 : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE DE MOBILIER POUR LES SALLES DE RESTAURATION SCOLAIRE

Lors du conseil municipal du 11 février 2019 et du 29 avril 2019, M. le Maire a informé le Conseil municipal du lancement d'une consultation d'appel à concurrence pour l'achat, la livraison et l'installation de mobilier pour les salles de restauration collective sur le nouveau site du restaurant scolaire.

Un marché à procédure adapté a été lancé via le portail sarthe-marchespublics.fr le 13 mars dernier, et cinq offres ont été déposées sur le portail. Après avis de la commission d'appel à concurrence, Monsieur le Maire détaille le tableau comparatif et propose de se prononcer sur l'attribution du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte l'attribution du marché à procédure adaptée et le choix de l'entreprise suivante :

Lots et Objet	Entreprise	Montant HT
Lot 1 : fourniture et livraison de chaises empilables avec option chariot de transport	SIMIRE – 862 rue des Crais – CS 10720 – 71020 MACON cedex 9	Offre avec variante stratifié, piètement alu, coque en bois et chariot : 53 chaises élémentaires : 2 450,19 € 35 chaises rehaussées : 2 003,75 € Chariot pour chaises : 54,93 €
Lot 2 : fourniture et livraison de tables avec options : pliantes, empilables et chariot de transport	SIMIRE – 862 rue des Crais – CS 10720 – 71020 MACON cedex 9	Offre avec variante stratifié, piètement alu, plateau insonorisé, kit roulettes, sans chariot : 17 tables 180x80 : 2 668,49 € 20 tables 120x80 : 2 582,00 €

- Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise concernée, ainsi que tous les documents y afférents ;
- Précise que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2019.

D270519-02 : RESTAURATION SCOLAIRE : TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2019 ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019.

Pour rappel, étant donné que le prix du repas en liaison froide et dans les mêmes conditions de service va diminuer, M. le Maire propose d'impacter les tarifs de restauration à compter du 1^{er} septembre 2019 de la façon suivante :

<i>En Liaison froide dans la cuisine actuelle rue du Moulin</i>	En Confection sur place dans le nouveau restaurant scolaire
<i>Repas enfant à 3,35 €</i>	Repas enfant à 3,85 €
<i>Repas adulte à 3,65 €</i>	Repas adulte à 4,15 €

En ce qui concerne le règlement intérieur, M. le Maire précise qu'il n'a pas fait l'objet de modifications pour l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- adopte les tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2019 tels que proposés dans le rapport,
- prend acte que le règlement intérieur n'a pas fait l'objet de modifications.

D270519-03 : ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS) : TARIFS 2019-2020 ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les tarifs de l'accueil périscolaire (garderie) à compter de la rentrée scolaire 2019-2020.

Il est proposé de reconduire les tarifs suivants par tranche, soit :

<i>Tarifs Quotient Familial</i>	<i>Tarif horaire (toute heure commencée est due)</i>	<i>Tarif pour le créneau entier de l'accueil du soir (16h45-18h15)</i>
<i>A (QF < 700)</i>	<i>0,70 €</i>	<i>1,05 €</i>
<i>B (QF de 700 à 1000)</i>	<i>0,75 €</i>	<i>1,10 €</i>
<i>C (QF > 1000)</i>	<i>0,80 €</i>	<i>1,15 €</i>

D'autre part, le règlement intérieur de l'accueil périscolaire (APS) est modifié (voir annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir pour l'année scolaire 2019-2020 tels que proposés dans le rapport ;
- la mise à jour du règlement intérieur APS à compter de la rentrée prochaine.

D270519-04 : MERCREDIS LOISIRS ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 : TARIFS et RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le maintien des tarifs « mercredis loisirs » comme suit :

- Plusieurs tarifs sont différenciés suivant le quotient familial des familles, quel que soit le lieu de résidence de l'enfant ;
- Tarification à la demi-journée (une journée = deux ½ journées) ;
- Seul le prix du repas change pour un enfant de Parcé/Avoise, ou pour un enfant hors communes Parcé/Avoise ;
- D'autre part, il sera fait application des tarifs d'accueil périscolaire avant et après les activités, soit de 7h30 à 8h30 et de 17h15 à 18h15 (voir délibération ad hoc).

Tarifs Quotient Familial	½ Journée	Repas Enfant de Parcé/Avoise	Repas Enfant HORS Parcé/Avoise
A (QF < 700)	4,80 €	3,85 €	7,62 €
B (QF de 700 à 1000)	5,15 €	3,85 €	7,62 €
C (QF > 1000)	5,40 €	3,85 €	7,62 €

La modification du règlement intérieur vous est proposée en annexe du présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité :

- Les modalités de tarification des mercredis loisirs pour l'année 2019-2020 récapitulées dans le tableau établi ci-dessus,
- La tarification des repas avec une différence de prix en fonction du lieu de résidence de l'enfant (Parcé/Avoise et hors commune Parcé/Avoise),
- L'application d'un tarif accueil périscolaire (APS) avant et après les activités,
- La modification du règlement intérieur tel que proposée en annexe.

D270519-05 : CONTRAT SEGILOG BERGER-LEVRAULT 2019-2022 : RECONDUCTION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire le contrat qui lie la commune avec la société Segilog – Berger Levrault pour la mise à disposition des logiciels métiers (Finances, Ressources humaines, Etat-civil, Administration générale).

Le contrat est proposé pour 3 ans au tarif fixe suivant :

- Droit d'utilisation : 4 167 € HT / an
- Maintenance et Formation : 463 € HT / an

Le contrat est détaillé en annexe du présent rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la reconduction du contrat « logiciels métiers » avec la société Segilog – Berger Levrault pour une durée de 3 ans.

D270519-06 : CONTRAT DE CONDUITE D'OPÉRATION (AMO) POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR RUE DE LA CHARITÉ

Dans le cadre de sa politique en matière de développement urbain, la Commune envisage de réaliser sur son territoire un nouveau quartier d'habitat rue de la Charité sur les parcelles cadastrées section ZI n° 186, 178 et 272 classées en zone Auh au PLU.

Ce nouveau projet urbain permettra de répondre aux besoins de la Commune en lots libres de constructeur et en logements sociaux avec le concours de SARTHE HABITAT comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

SARTHE HABITAT propose une mission de conduite d'opération afin d'accompagner la Commune dans son projet jusqu'à l'obtention du Permis d'Aménager.

M. le Maire propose de prendre connaissance du contrat proposé par l'aménageur.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte de confier à SARTHE HABITAT (OPH Départemental) une mission de conduite d'opération pour la phase conception du projet jusqu'à l'obtention du Permis d'Aménager de ce nouveau quartier,
- Autorise Mr le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de conduite d'opération pour l'aménagement du nouveau quartier pour un montant de 8.500,00 € HT conformément à la proposition d'honoraires en date du 24 avril 2019, et tout autre document lié à cette affaire,

INFORMATIONS DIVERSES :

- Remarques évoquées lors des rapports du Conseil municipal :
 - A la suite du vote du rapport n°1, MM. Laurent BOUTTEVIN et Michel BERNARD ont exprimé leur désaccord quant à la construction du théâtre de verdure qui jouxte le restaurant scolaire, prétendant qu'ils n'étaient pas au courant de ce projet et que la mairie n'avait pas cherché à faire de devis comparatifs. Ils ont décidé de démissionner du conseil municipal et sans attendre une réponse, ils ont quitté la salle.
La suite du Conseil municipal s'est donc déroulée à 10 élus dont 6 avaient procuration.

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire.

- Marché Huisseries pour 3 bâtiments communaux : à la suite du 1^{er} appel à concurrence, déclaré infructueux faute d'offres de prix déposées, un nouveau marché est en cours pour remplacer certaines portes et/ou fenêtres de la Mairie, salle polyvalente et bâtiment B de l'école publique. La date limite de dépôt des offres est fixée au 3 juin 2019. Il a été précisé qu'il s'agissait de quatre baies du bâtiment « maternelles » à l'école publique « les Marronniers », d'une porte de secours à la salle polyvalente ainsi que de la porte arrière de la mairie ;

- Réorganisation de la restauration scolaire à compter de l'année scolaire 2019-2020

- Extension de la salle Jean-Yves Dalivoust : choix du maître d'œuvre : après audition de quatre cabinets d'architecture, un cabinet se démarque. Concernant les subventions : il ne sera pas possible de bénéficier de la DETR avant 2020, et le Comité National de Développement du Sport (CNDS) exige un minimum de 750 000€ de dépense. Il faut voir si le projet est éligible aux subventions du Département et de la Région (CTR) ;

- Information Transfert de la compétence Eau et Assainissement à la communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe au 1^{er} janvier 2020 : une délibération de principe sera prise lors du prochain Conseil municipal ;

- Journée citoyenne organisée par le Conseil Municipal Jeunes le 8 juin 2019 : déjà 31 personnes inscrites ;

- Information sur le déploiement de la fibre : la fibre sera déployée sur le secteur le long de la route Parcé-Arthezé (pas de calendrier précis à l'heure actuelle).

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le lundi 1^{er} juillet 2019 à 20h00.

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 27 mai 2019

Michel GENDRY

Vincent HUET

Frédérique GRANDIN

Catherine GUITTET

Emma VÉRON

Fabien CONILLEAU

Clarisse LEJARD

Valérie DABOUINEAU (procuration à C. LEJARD)

Tony LÉVÈQUE (procuration à C. GUITTET)

Frédéric LUISETTI (procuration à F. CONILLEAU)

Gwénaëlle FROISSARD (procuration à L. VAIDIE)

Anaïs FOUSSIER (procuration à F. GRANDIN)

Laure VAIDIE

Joseph CHENNI

Michel BERNARD (démissionnaire à compter de la délibération n°2)

Isabelle CHIARAMONTI-MONNET

Laurent BOUTTEVIN (démissionnaire à compter de la délibération n°2)

Christelle GEFFRAY (procuration à I. CHIARAMONTI-MONNET)